

# Code de *conduite* partenaires

Realease capital s'est engagée à respecter des valeurs morales et éthiques dans la gestion de ses activités. Ce Code de Conduite s'inscrit dans la démarche d'achats responsables de l'entreprise.

Ce Code de Conduite vous engage. Nous vous remercions de collaborer avec Realease capital et de participer à cet engagement sociétale et environnemental et d'en partager les valeurs.

Nous nous attachons à collaborer avec des fournisseurs qui acceptent de se conformer aux exigences de ce code de conduite qui respecte également les principes stipulés dans les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Global Compact. Le respect de ce Code de Conduite conditionne les relations commerciales entre le fournisseur et Realease capital.



En préambule, ce Code de conduite des fournisseurs s'ajoute aux autres accords que vous pouvez avoir conclu avec Realease capital, mais ne vise pas à prévaloir sur ces derniers. En cas d'incohérence entre les dispositions de ce Code et les autres accords conclus avec Realease capital, ces autres accords prévalent.

D'une manière générale, vous vous engagez à respecter toutes les lois et réglementations applicables à votre activité.

Lorsque la législation nationale et autres lois applicables et le présent code de conduite couvrent un même sujet, c'est la disposition la plus contraignante qui s'applique.

De plus, lorsque ce code de conduite est en contradiction avec la législation en vigueur, c'est la législation en vigueur qui doit être appliquée.

# Exigences et responsabilités *sociétales*

## *Discrimination*

Lors de l'embauche, vous confirmez recruter, sélectionner et former des employés selon les principes du mérite, sans tenir compte de la race, de la couleur de peau, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'état civil, du handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

## *Salaires et horaires de travail*

Vous vous engagez à respecter les lois locales relatives au salaire minimum, aux heures et aux conditions de travail et vous fournissez à vos salariés des périodes raisonnables de repos et de congés pour maladies et urgences.

## *Travail forcé, travail des enfants*

Ni vous, ni vos fournisseurs ne pouvez tolérer ou faire appel au travail forcé ou involontaire, notamment l'esclavage et le trafic des êtres humains, ou tout type de travail des enfants non conforme aux Conventions de l'organisation internationale du travail 182 (interdisant les pires formes du travail des enfants) et 138 (établissant des normes relatives à l'âge des employés).

## *Santé et sécurité au travail*

La santé et la sécurité de ses employés sont la priorité de Realease capital et cette priorité concerne également les employés de nos fournisseurs. Ainsi, vous acceptez de respecter toutes les lois de santé et de sécurité, les réglementations et les politiques dans tous les sites dans lesquels vous exercez votre activité.

Vous confirmez avoir mis en place une tolérance zéro vis-à-vis de la violence ou du port d'armes sur le lieu de travail et interdire à tout employé de travailler sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments pouvant dégrader les conditions de sa sécurité.

## *Harcèlement, abus*

Vous confirmez ne tolérer aucun traitement violent ou inhumain des employés, notamment les punitions corporelles, la coercition psychologique ou physique, les abus verbaux, les abus sexuels ou la menace de ces derniers, sans que cette liste soit exhaustive.

# Pratiques en matière *d'éthique* *commerciale*

## *Lutte contre les conflits d'intérêts*

Les collaborateurs de Realease capital sont tenus d'éviter toute situation qui implique un conflit entre leurs intérêts personnels et les intérêts de Realease capital. Peut constituer un conflit d'intérêts le fait pour un collaborateur de travailler simultanément pour un client, un fournisseur ou un concurrent, de même que détenir des intérêts significatifs, directement ou indirectement, dans ces derniers. Realease capital attend que ses Fournisseurs respectent en tout point ces principes lorsqu'ils sont en contact avec des collaborateurs.

### *Lutte contre la corruption*

La corruption, sous toutes ses formes, est contraire aux valeurs de l'entreprise. Realease Capital attend de ses collaborateurs et partenaires qu'ils respectent également les principes suivants. Afin d'assurer son intégrité Realease capital condamne et agit contre toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, directe ou indirecte. Realease Capital proscrit notamment tout avantage versé à un tiers qui ne respecte pas les principes suivants :

- il doit respecter la législation en vigueur
- il doit répondre à un objectif commercial légitime et vérifiable
- il doit être d'une valeur raisonnable et acceptable dans le cours normal des affaires
- il ne doit pas être effectué pour obtenir un avantage indu ni influencer indûment l'action de quiconque
- il doit être enregistré de façon claire dans la comptabilité du Groupe

### *Garantir une concurrence équitale*

Nous bénéficions tous des marchés justes, libres et ouverts et nous oeuvrons pour dépasser nos concurrents dans le respect de l'équité et de l'honnêteté. En qualité de notre fournisseur, vous acceptez de procéder à des activités de concurrence conformément aux mérites de vos produits et services et de ne pas tenter de restreindre ou de limiter le commerce en violation des lois antitrust ou sur la concurrence.

### *Respect des règles de commerce international*

Realease capital demande à ses fournisseurs de respecter les réglementations applicables en matière de commerce international, notamment le contrôle des exportations, les embargos et les sanctions.

## **Exigences et responsabilités** *environnementales*

### *Respect et protection de l'environnement*

Realease capital s'efforce de contribuer à un monde plus durable et plus respectueux de l'environnement, tout en préservant les ressources naturelles. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent cet engagement et intègrent des pratiques environnementales visant à :

- Éliminer ou réduire les déchets et les polluants générés par son activité
- Préserver les ressources naturelles
- Promouvoir le recyclage des matériels à toutes les étapes du cycle de vie du produit.
- Éliminer les matériels et les méthodes qui présentent des risques environnementaux et sanitaires (ou dangers) et réduire les impacts sur l'environnement de ses opérations et celles de ses fournisseurs.
- Réduire ses consommations d'énergie, d'eau et de ressources naturelles non renouvelables
- Mesurer et diminuer ses émissions de gaz à effet de serre

# Responsabilité en matière de *protection des ressources*

## *Confidentialité des données*

Il est essentiel que les données personnelles de toutes les parties prenantes soient respectées et il est nécessaire de protéger leur caractère privé et confidentiel. Les fournisseurs doivent, sans toutefois s'y limiter, respecter les accords de confidentialité en vigueur, protéger de manière adéquate les données ou documents stratégiques, financiers, techniques ou commerciaux communiqués par Realease capital et qui ne sont pas dans le domaine public, et s'abstenir de les divulguer. L'obligation de confidentialité s'applique également aux informations fournies à titre confidentiel par les partenaires et les clients de Realease capital. Ces obligations resteront en vigueur, même si les relations commerciales entre le Fournisseur et Realease capital cessent.

## *Protection de la propriété intellectuelle*

Realease capital demande à tous ses Fournisseurs de respecter les lois nationales et les traités internationaux en vigueur sur la propriété intellectuelle, et de respecter les droits de propriété intellectuelle de Realease capital et des tiers.

22 Quai Gallieni – CS 80064 | 92156 Suresnes Cedex  
+33(0)1 46 88 04 00 | [contact@realease-capital.fr](mailto:contact@realease-capital.fr)  
SIRET : 477 564 066 00066 | TVA Intracommunautaire : FR76 477 564 066  
SAS au capital de 3 540 400 € | APE : 7739Z - N° ORIAS : 13009959